

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 septembre 2011 – 18 heures

Présents : Jean Arrufat, Alain Blanquer, Chantal Monnier, Jacques Bernard, Hélène Marchal, Laurent Gautreau (à partir de 18h30, point n°3), Pierre Usselmann, Christiane d'Halluin, Christian Ollier, Marie-Claude de Murcia, Jean-Philippe CAZABAT

Présents par procuration :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Hélène MARCHAL

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 5 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Contrat de prestations de services avec la SAUR pour l'entretien du poste de relevage du Mas de Roujou
2. Réforme de la fiscalité de l'aménagement – institution de la Taxe d'Aménagement
3. Adhésion au groupement d'employeurs Orb Hérault
4. Demande de subvention pour l'aménagement du local d'archives
5. Adhésion de la Communauté de Communes du Clermontais au Syndicat Mixte de Développement de la Filière Viande
6. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – année 2010
7. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – année 2010
8. Questions diverses

1. Contrat de prestations de services avec la SAUR pour l'entretien du poste de relevage du Mas de Roujou

M. le Maire rappelle que les travaux d'assainissement du Mas de Roujou ne commenceront pas avant fin octobre. Le bureau d'étude Entech organisera une réunion publique au hameau pour les travaux d'assainissement le lundi 5 septembre 2011 à 18 heures.

La commission d'appel d'offre se réunira le lundi 19 septembre à 17 heures à la Mairie pour ouvrir les plis reçus.

La Saur, qui a en charge l'entretien du réseau d'assainissement de Clermont l'Hérault – Villeneuve, propose un contrat de prestations de services pour l'entretien du poste de relevage : 4 visites de maintenance préventives et astreintes 24 h/ 24 pour le poste de relevage s'élevant à 1460.00 € HT par an, soit 1746 € TTC.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations de services avec l'entreprise SAUR pour l'entretien du poste de relevage du Mas de Roujou.

2. Réforme de la fiscalité de l'aménagement – institution de la Taxe d'Aménagement

La Taxe Locale d'Équipement (TLE) est supprimée et remplacée par la taxe d'aménagement (TA) qui doit permettre le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation.

Cette taxe doit être instituée par délibération et sera applicable à partir du 1^{er} mars 2012. Les taux fixés sont valables pour un an et reconductibles de plein droit sauf délibération contraire. La commune peut fixer librement un taux entre 1% et 5%. Ce taux s'applique sur une assiette constituée par le produit de la valeur forfaitaire du m² (660€) et de la surface de la construction. Les résidences principales bénéficient d'un abattement de 50% (330€) sur les 100 premiers m². D'autres exonérations facultatives sont possibles.

La taxe d'aménagement permet de sectoriser les taux, c'est-à-dire d'appliquer un taux supérieur à 5% dans les zones devant bénéficier d'importants travaux de viabilisation.

M. le Maire propose de créer une commission chargée d'analyser la situation et de proposer les taux applicables par secteur.

La commission sera composée de : Alain Blanquer, Jacques Bernard, Jean Arrufat, Jean-Philippe Cazabat, Christian Ollier et Hélène Marchal.

Cette commission se réunira le vendredi 30 septembre à 18 heures.

Aucun vote ce jour.

Arrivée de Laurent Gautreau

3. Adhésion au groupement d'employeurs Orb Hérault

Ce groupement d'employeurs (GE) est l'équivalent d'un employeur juridiquement responsable ; il gère les payes, la gestion du personnel, les litiges. L'employé est embauché en CDI par le GE qui le met à disposition de ses adhérents.

L'adhérent gère l'organisation du travail du salarié mis à disposition.

L'adhésion à ce groupement est fixée à 30 euros (15€ pour une adhésion au cours du second semestre).

Le coût horaire, à la charge de l'adhérent, est fixé à 15,21 € HT auquel s'ajoute la TVA à 19,6%, soit 18,19 € TTC.

M. le Maire rappelle que le contrat aidé de M. BOUZIGUES Hippolyte arrive à échéance le 5 novembre prochain et qu'il ne pourra être renouvelé sous cette forme.

Par conséquent, il propose d'adhérer à ce groupement pour pérenniser l'emploi de M. BOUZIGUES.

En cas d'adhésion pour un poste de 22 heures par semaine, le coût serait pour la mairie de 18636 € TTC par an, soit 1100 € de plus qu'en cas d'embauche par la mairie.

Pour information : les mairies de Nébian, Ceyras, Villeneuve et Cabrières sont adhérentes de ce groupement.

Vote : 11 voix POUR

4. Demande de subvention pour l'aménagement du local d'archives

Cela concerne le local à l'étage de la mairie, ces travaux seraient :

- ragréage du sol avec option peinture : 2442 € TTC ou option parquet : 3168 € TTC
- mobilier spécialisé : 4056 € HT.

Le département peut subventionner jusqu'à hauteur de 80 % (aide plafonnée à 5000€) si la commune adhère à la charte de conservation et de valorisation des archives territoriales.

M. le Maire demande à être autorisé à signer la charte pour la valorisation des archives communales et les devis de travaux et d'aménagement du magasin d'archives.

A 11 voix POUR, le conseil municipal :

- AUTORISE M. le Maire à signer la charte pour la valorisation des archives communales
- AUTORISE M. le Maire à signer les devis suivants :
 - Traitement du sol (ragréage + peinture) 2442 € TTC (entreprise Jean-Luc CACERES)
 - Rayonnages fixes 4056 € HT, 4851,01 € TTC (entreprise TIXIT).

5. Adhésion de la Communauté de Communes du Clermontais au Syndicat Mixte de Développement de la Filière Viande

Le Conseil Communautaire a approuvé le soutien de la Communauté de Communes du Clermontais à la création d'un syndicat mixte de développement de la filière viande.

A l'issue de diverses réunions et dans une démarche de soutien au développement de la production animale locale, il a été préconisé de transférer l'activité de l'abattoir de Pézenas, actuellement exploité en régie par la ville de Pézenas, à un syndicat mixte ouvert à double objectif :

- Favoriser la valorisation des produits de la filière élevage.
- Assurer la gestion de l'abattoir public et de l'atelier de découpe de Pézenas.

Pour adhérer à ce syndicat la Communauté de Communes sollicite l'accord du conseil municipal. La participation financière annuelle de la Communauté de Communes est estimée à 2500 €.

Vote : 11 voix POUR

6. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – année 2010

Conformément au décret 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2010.

Prix :

Depuis le 10/03/06 la part communale n'a pas augmenté, elle est de :

- 1.20 euros/ M3 pour l'eau
- 0.90 euros/M3 pour l'assainissement
- 33.00 euros pour l'abonnement de l'eau
- 33.00 euros pour l'abonnement de l'assainissement

Autres taxes, perçues au profit d'organismes publics :

- Redevance pollution : 0.114 euros/M3
- Modernisation des réseaux : 0.078 euros/M3

Qualité :

- Hameau :

Taux de satisfaction : 85 % - Eau de qualité moyenne

Eau très dure – très calcaire

- Le bourg :

Taux de satisfaction : 90% - Eau de bonne qualité

Eau très dure – très calcaire

Vote du rapport présenté : Pour : 11 voix

7. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – année 2010

Nous sommes actuellement pratiquement 68 000 habitants à adhérer au Syndicat Centre Hérault (3 Communautés de Communes : Lodévois-Larzac / le Clermontais / Vallée de l'Hérault). Le traitement des déchets est géré par le Syndicat Centre Hérault, la collecte par la Communauté de Communes du Clermontais.

Les déchets résiduels sont acheminés à Soumont, un nouvel arrêté préfectoral date de juillet 2009.

A fin 2010, seulement 46% des déchets sont valorisés, le tonnage des déchets est en forte augmentation, nous devons absolument sensibiliser les citoyens à trier au maximum, afin d'avoir le moins de déchets possibles à enfouir à Soumont.

Les évènements de 2010 :

Réhabilitation de 8 sites de décharges dont celle de Lieuran-Cabrières (le coût pour la commune est d'un peu moins de 7000 € au lieu des 14000 prévus).

Le Compost est toujours certifié Agriculture Biologique.

La vente de compost a augmenté de 20 %.

Le Conseil municipal PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – année 2010.

8. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h 00.

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 8 septembre 2011.